

**PARTIE I****CHAPITRE 1****MESURES PRISES EN REPONSE AUX PRIORITES  
D'ACTION DEFINIES EN 2005 : UNE VUE  
D'ENSEMBLE**

*Le présent chapitre donne une vue d'ensemble des progrès réalisés par les pays membres au cours de l'année écoulée dans la mise en œuvre de mesures compatibles avec les priorités d'action définies dans l'édition 2005. Globalement, plusieurs actions importantes ont été engagées pour réformer les réglementations freinant la concurrence sur les marchés de produits et pour améliorer les résultats d'éducation dans la plupart des pays où cette amélioration a été jugée prioritaire. Cependant, moins de progrès ont été faits en réponse aux priorités définies dans le domaine du marché du travail.*

## Introduction

L'édition 2005 de *Objectif croissance* a mis en évidence cinq priorités d'action pour chaque pays de l'OCDE et pour l'Union européenne dans l'optique d'une augmentation du PIB par habitant.\*

Le présent chapitre donne une vue d'ensemble des progrès réalisés par les pays au cours de l'année écoulée dans la mise en oeuvre de mesures conformes aux priorités d'action identifiées. Il est fondé sur des notes établies pour chaque pays de l'OCDE et l'Union européenne dans son ensemble, et qui fournissent davantage de précisions sur les progrès concernant chacune des cinq priorités spécifiques (voir chapitre 2). Outre l'adoption de lois ou d'autres décisions concernant la mise en place des réformes, sont pris en compte les projets de réforme à un stade moins avancé, comme les mesures annoncées par les pouvoirs publics et les projets de loi présentés au parlement. Les indicateurs quantitatifs n'ayant pas été mis à jour pour refléter les changements effectifs ou prévus des politiques, l'évaluation des progrès revêt un caractère qualitatif. Il s'agit de déterminer si les réformes qui ont été entreprises ou qui sont prévues se conforment aux grandes lignes des priorités par pays et non d'évaluer dans quelle mesure elles correspondent à la formulation détaillée des priorités figurant dans l'édition 2005 de *Objectif croissance*.

Le chapitre passe en revue les progrès réalisés dans la réforme des politiques visant à améliorer la productivité du travail et l'utilisation de main-d'oeuvre. Les principaux résultats de cet examen sont les suivants :

- Pour ce qui est de l'amélioration de la productivité du travail, des actions compatibles avec les priorités identifiées sont en cours ou ont déjà été menées dans les domaines de l'assouplissement des contrôles à l'entrée sur le marché des produits et d'autres réglementations freinant la concurrence, du renforcement de la formation de capital humain et de la réforme de divers autres aspects influant sur la productivité du travail. On notera l'absence de réformes significatives dans les secteurs agricoles, car tout progrès important dans ce domaine dépend de l'issue des négociations commerciales de Doha.
- Pour ce qui est de l'augmentation de l'utilisation de main-d'oeuvre, dans la plupart des cas il n'y a pas eu de réformes allant dans le sens des priorités identifiées, en particulier pour les pays d'Europe continentale, et ce type de réformes n'est pas envisagé à court terme. Par exemple, peu de d'actions ont été engagées pour réduire les prélèvements implicites assez importants qui pénalisent la poursuite de l'activité au-delà d'un certain âge ; les coins fiscaux n'ont été que peu réduits, voire pas réduits du tout ; et les réformes de la législation de protection de l'emploi, des salaires minimums et du système de négociations salariales ont été quasiment inexistantes. Une plus grande propension à la réforme peut être observée en ce qui concerne les systèmes de prestations d'invalidité et de maladie pour les pays dans lesquels cette réforme a été jugée prioritaire.

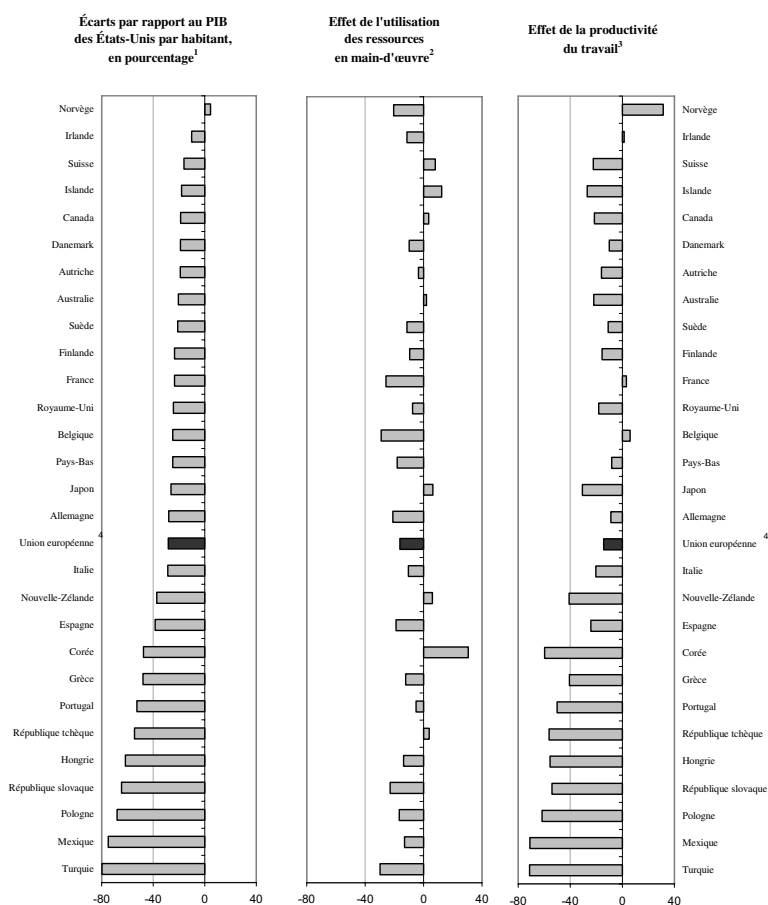
Malgré les réformes engagées, les priorités signalées dans l'édition 2005 de *Objectif croissance* constituent toujours globalement un programme pertinent de réformes nécessaires.

\* Trois de ces priorités étaient déterminées à l'aide d'indicateurs internationalement comparables des résultats et des orientations de politiques, utilisés pour mettre en évidence les déficiences des résultats dans des domaines spécifiques et identifier les orientations de politiques devant permettre d'y remédier. Les deux autres priorités d'action indiquées pour chaque pays n'étaient pas toutes nécessairement définies sur la base d'indicateurs et découlaient plutôt de l'expérience spécifique au pays considéré. Les priorités fondées sur les indicateurs concernaient surtout les politiques des marchés du travail et des produits et certains aspects des politiques dans le domaine de l'enseignement et de la santé, alors que les autres avaient trait à divers domaines.

### Politiques visant à améliorer la productivité du travail

Au moins une priorité d'action, visant à améliorer la productivité du travail, a été identifiée pour tous les pays de l'OCDE et pour l'Union européenne. Dans nombre de cas, en effet, d'importants écarts des niveaux de productivité pouvaient être observés par rapport au pays de tête (graphique 1.1). Dans certains pays où les niveaux de productivité enregistrés étaient relativement élevés, la préoccupation concernait le manque de dynamisme des taux de croissance de la productivité au cours de la dernière décennie (graphique 1.2) et la possibilité que les niveaux élevés de productivité recensés ne soient liés au sous-emploi induit des travailleurs à faible productivité, surestimant par conséquent la vigueur réelle dans ce domaine. Parmi les actions identifiées comme pouvant améliorer la performance de la productivité du travail figuraient notamment l'assouplissement des contrôles à l'entrée sur les marchés de produits et des réglementations freinant la concurrence, la réduction des aides agricoles, des mesures destinées à améliorer les résultats du système d'enseignement et diverses autres mesures.

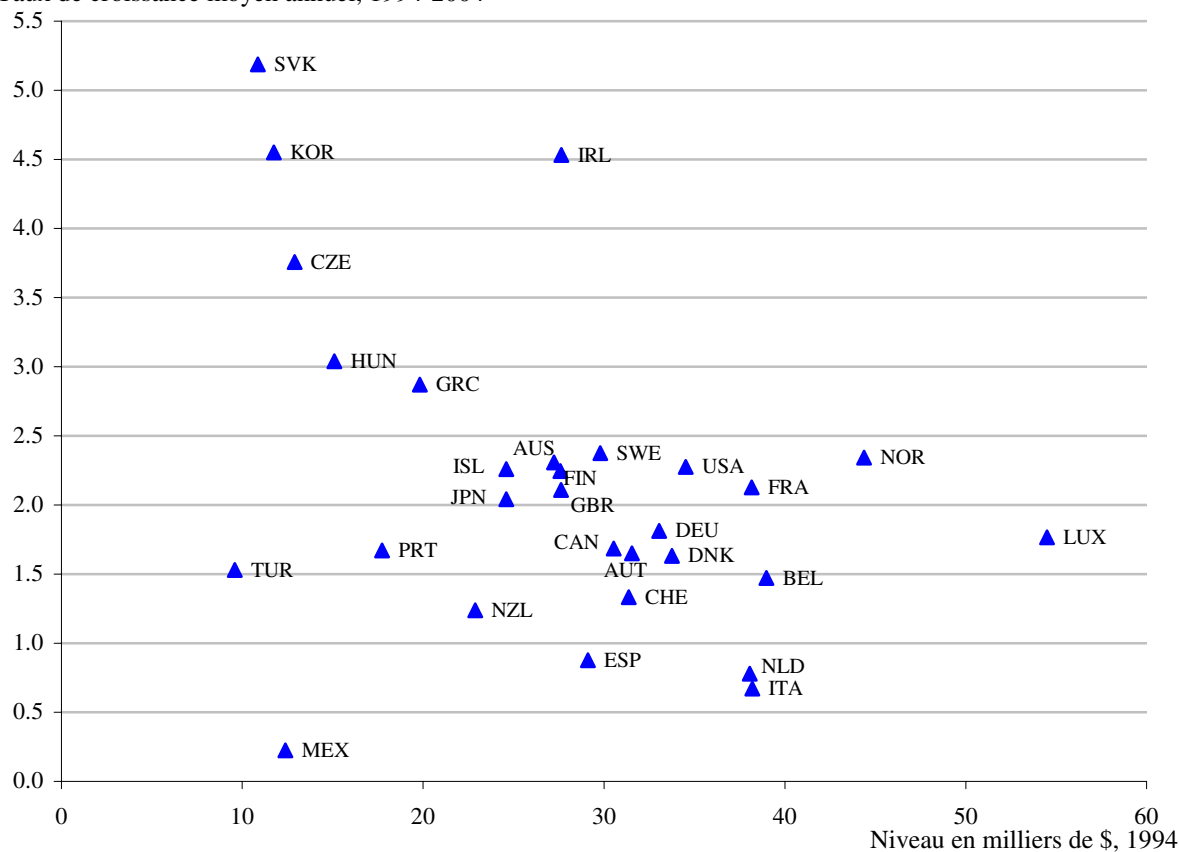
Graphique 1.1. Déterminants des écarts de revenu réel en 2004



1. Basé sur les parités de pouvoir d'achat (PPA) de l'année 2000.  
 2. L'utilisation des ressources en main-d'œuvre correspond au nombre total d'heures travaillées divisé par la population.  
 3. La productivité du travail correspond au PIB par heure travaillée.  
 4. A l'exclusion du Luxembourg.  
 Source: Comptes nationaux des pays de l'OCDE, 2005 ; Perspectives économiques de l'OCDE, n°78 et Perspectives de l'emploi de l'OCDE, 2005.

Graphique 1.2. Productivité du travail<sup>1</sup> : niveau et croissance

Taux de croissance moyen annuel, 1994-2004



1. La productivité du travail correspond au PIB (mesuré en PPA de l'année 2000) par heure travaillée.

Source: Comptes nationaux des pays de l'OCDE, 2005 et Perspectives de l'emploi de l'OCDE, 2005.

### *L'assouplissement des contrôles à l'entrée et des autres réglementations freinant la concurrence*

Compte tenu de leur orientation relativement restrictive dans ce domaine, ce sont l'Union européenne et les pays membres européens qui étaient surtout visés par les recommandations concernant l'assouplissement des contrôles à l'entrée sur le marché des produits et des autres réglementations freinant la concurrence. L'Union européenne a poursuivi ses efforts pour renforcer la concurrence sur le marché intérieur. Le projet de directive sur les services soumis au Parlement européen en avril 2005 est conforme à la recommandation visant à assouplir les obstacles réglementaires internes au commerce transfrontières et à l'entrée de façon à renforcer la concurrence. Il reste à voir dans quelle mesure les dispositions proposées pour renforcer la concurrence seront adoptées car elles ont donné lieu à des préoccupations de « dumping social » de la part des pays membres de l'UE à bas salaires et ont conduit à s'interroger sur la capacité des autorités nationales de mettre en œuvre la législation nationale de protection sociale. Le projet de directive sur les ports, introduit à la fin de 2004, est aussi conforme à la recommandation, bien que l'introduction des mesures doive s'étaler sur une très longue période. Comme cela avait été décidé précédemment, le transport par rail du fret et des passagers sera totalement libéralisé d'ici à 2007 et 2010, respectivement, et la concurrence dans les services postaux réguliers sera effective en 2006.

Au niveau national, la plupart des pays européens ont pris des mesures qui sont conformes aux priorités par pays mises en évidence afin d'assouplir les mesures freinant la concurrence :

- Les obstacles à l'entrée et les réglementations sur les opérations des entreprises dans les services et l'industrie en général, ainsi que dans les industries de réseau et les services professionnels en particulier, sont en voie d'assouplissement dans nombre des pays où une telle action a été jugée prioritaire (tableau 1.1). Dans certains cas, le processus de réforme n'est guère avancé. Dans d'autres pays, un projet de loi a été soumis pour examen au parlement ou de nouvelles lois ont été adoptées dans ce domaine.
- Les charges administratives en général, et celles pesant sur les nouvelles entreprises en particulier, ont été réduites par la voie législative ou par d'autres moyens dans huit des neuf pays européens pour lesquels une action a été jugée nécessaire dans ce domaine (tableau 1.2). Dans le pays restant, une étude a été annoncée. La réforme prévue aux Pays-Bas, qui devrait être totalement achevée en 2007, est particulièrement ambitieuse, car elle vise à réduire ces coûts de 25 %.
- L'ampleur et la portée de la présence de l'État en tant qu'actionnaire ont été réduites dans la plupart des pays européens où cet aspect a été jugé prioritaire. D'importantes opérations de privatisation des entreprises commerciales d'État ont encore eu lieu en Finlande et en Pologne. En Italie et en Norvège, l'accès du capital privé aux entreprises d'État a été réduit.

Tableau 1.1. **Progrès réalisés dans les pays eu égard aux recommandations concernant le renforcement du droit de la concurrence et la réduction des contrôles à l'entrée et des autres réglementations freinant la concurrence**

("x" indique qu'une mesure a été prise)

	Examens/lois annoncés	Consultation publique	Introduction d'un projet de législation	Adoption d'une législation	Autres mesures
<b>Renforcement du droit de la concurrence et de sa mise en œuvre</b>					
Autriche					X
Irlande		X			
<b>Réduction des contrôles à l'entrée dans les services et/ou l'industrie en général</b>					
Canada					X
Danemark					X
Japon			X	X	
Corée					X
Pays-Bas					X
<b>Réduction des contrôles à l'entrée dans les industries de réseau</b>					
Australie	X				
France					
Grèce				X	
Hongrie					X
Irlande		X			
Corée					
Mexique				X	
Portugal					X
République slovaque					X
Suisse			X		
<b>Réduction des contrôles à l'entrée dans les services professionnels</b>					
Allemagne	X				
Suisse			X		

1. Le tableau ne couvre que les pays pour lesquels des recommandations ont été formulées dans le domaine visé.

Source : OCDE

Tableau 1.2. Progrès réalisés dans les pays eu égard aux recommandations concernant la réduction des charges administratives et de l'actionnariat public<sup>1</sup>

("x" indique qu'une mesure a été prise)

	Examens/lois annoncés	Consultation publique	Projet de législation introduit	Législation adoptée	Autres mesures
<b>Réduction des charges administratives</b>					
Autriche					X
Belgique					X
République tchèque					X
Grèce				X	
Hongrie					X
Irlande		X			
Pays-Bas	X				X
Portugal				X	
Turquie					X
<b>Réforme de la loi sur les faillites et du gouvernement d'entreprise</b>					
Italie			X	X	
États-Unis					X
<b>Réduction de la portée de l'actionnariat public</b>					
Finlande				X	
Italie					X
Norvège				X	
Pologne				X	
Suède					
Turquie	X			X	

1. Le tableau ne couvre que les pays pour lesquels des recommandations ont été formulées dans les domaines visés.

Source : OCDE

En dehors de l'Europe, peu de progrès ont été réalisés dans la réduction des obstacles à l'entrée et des contrôles freinant la concurrence dans les quelques pays où ces mesures ont été jugées prioritaires. Au Japon, les mesures recommandées de réforme de la réglementation sont introduites à l'échelle nationale et une nouvelle loi sur la concurrence, prévoyant des pénalités plus importantes et des mécanismes de détection plus rigoureux, a été votée par le parlement en avril. Les réformes de la réglementation se poursuivent aussi en Corée, un examen des réglementations existantes étant prévu au cours des deux prochaines années.

### ***Agriculture***

En attendant l'issue des négociations commerciales de Doha, aucune grande initiative visant à réduire les importantes aides à l'agriculture n'a été prise dans les pays où une telle action a été jugée prioritaire pour accroître le PIB par habitant. L'impuissance à convenir jusqu'ici de modalités de négociation à l'OMC ne laisse pas présager d'évolutions futures importantes dans ce domaine. Dans ces conditions, les aides, bien qu'en diminution ou d'un niveau à peu près constant dans les pays de l'OCDE en 2004 à l'exception des États-Unis et de la Corée (tableau 1.3), devraient rester d'un montant élevé si l'on se fonde sur les politiques annoncées. Cependant, certains changements d'orientation ont été annoncés récemment. Par exemple, dans l'Union européenne, des réductions du soutien des prix accordé aux producteurs de sucre ont été convenues et de nouvelles réductions des aides ayant des effets de distorsion sur les échanges sont examinées. Aux États-Unis, des modifications législatives ont été annoncées pour réduire l'aide aux agriculteurs et d'autres réorientations sont envisagées dans la perspective d'une nouvelle loi sur l'agriculture devant remplacer l'actuelle loi venant à expiration à la fin de 2007. Par ailleurs, au Japon, les produits agricoles ont été inclus dans un accord bilatéral de libre-échange.

Tableau 1.3. **Agriculture : Estimations du soutien à la production 2002-04**

	2002	2003	2004p <sup>1</sup>
Australie	5	4	4
Canada	21	25	21
République tchèque	25	29	n.c.
Union européenne	34	36	33
Hongrie	33	28	n.c.
Islande	70	72	69
Japon	58	59	56
Corée	65	61	63
Mexique	26	19	17
Nouvelle-Zélande	2	2	3
Norvège	74	72	68
Pologne	19	8	n.c.
République slovaque	21	25	n.c.
Suisse	73	71	68
Turquie	20	29	27
États-Unis	18	15	18
OCDE	31	30	30

1. p: provisoire ; n.c. non calculé

Source : OCDE, Les politiques agricoles dans les pays de l'OCDE : suivi et évaluation, édition préliminaire de 2005.

### **Capital humain**

Presque tous les pays pour lesquels un renforcement de certains aspects du système d'enseignement a été jugé prioritaire ont annoncé ou pris des mesures dans ce sens. Dans quelques-uns d'entre eux, les réformes sont encore à l'état embryonnaire. Dans d'autres, où la priorité se situait dans le large domaine de l'amélioration du capital humain, les changements suivants ont eu lieu :

- Réformes des programmes au niveau du secondaire (Islande, Italie, Mexique et Portugal).
- Établissement de normes nationales pour l'enseignement dans certains domaines (Allemagne).
- Changements organisationnels pour accroître l'efficacité de manière générale (Islande et Mexique) ou au niveau tertiaire en particulier (Autriche).
- Regain d'efforts pour améliorer le niveau d'instruction de groupes particuliers : minorités ethniques (Belgique, Allemagne et Nouvelle-Zélande) et filles (Turquie).
- Accès plus facile à l'enseignement professionnel (Australie et Luxembourg).

### **Autres priorités et réformes**

Des progrès notables des réformes ont aussi été enregistrés dans d'autres domaines d'action jugés importants pour plusieurs pays dans l'optique du renforcement de leurs résultats en matière de productivité :

- *Efficienc e du secteur public.* Tous les pays pour lesquels ce large domaine d'action a été jugé prioritaire ont pris des mesures conformes aux recommandations. La contestabilité a été accrue dans les services publics au Royaume-Uni, de nouveaux dispositifs de gestion financière ont été introduits en Islande et en Turquie, les nouvelles technologies sont mises à profit pour simplifier les procédures au Luxembourg, un nouveau système de gestion du personnel (prévoyant notamment un lien entre la rémunération et les résultats et un nouveau système de gestion des carrières) a été annoncé au Portugal et une nouvelle loi sur les marchés publics est en cours de préparation en Allemagne.
- *Restrictions à l'IDE.* Sur les cinq pays qui avaient pour tâche prioritaire l'assouplissement des restrictions sur l'investissement direct étranger, le Japon, la Corée et la Nouvelle-Zélande ont pris des mesures dans ce domaine.

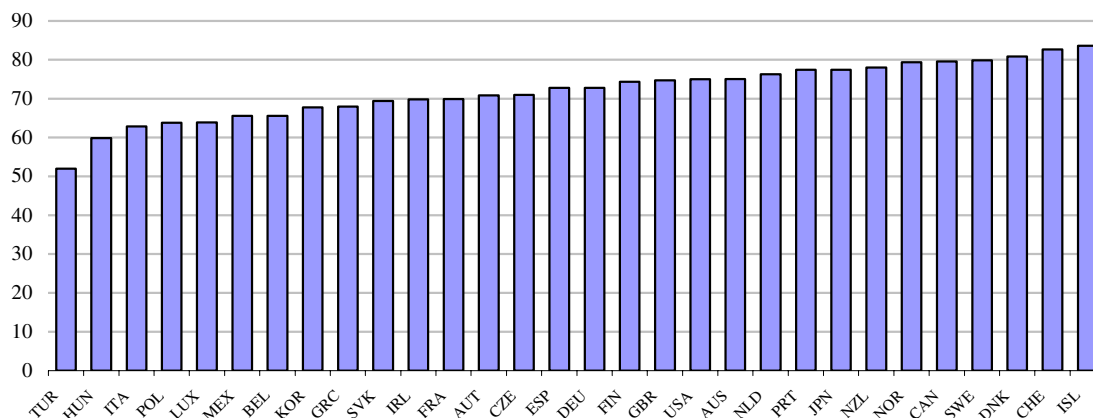
Des progrès ont aussi été réalisés pour donner suite aux recommandations limitées à un petit ensemble de pays. Ainsi, des mesures ont été prises ou sont prévues pour améliorer l'infrastructure publique (Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni), réduire les impôts sur le revenu du capital (Canada), réformer le secteur financier (Japon et Corée), renforcer le gouvernement d'entreprise et réformer la législation sur les faillites (Italie et États-Unis) et assouplir les restrictions en matière d'urbanisme et de zonage (Pays-Bas et Royaume-Uni).

### **Politiques visant à accroître l'utilisation de main-d'oeuvre**

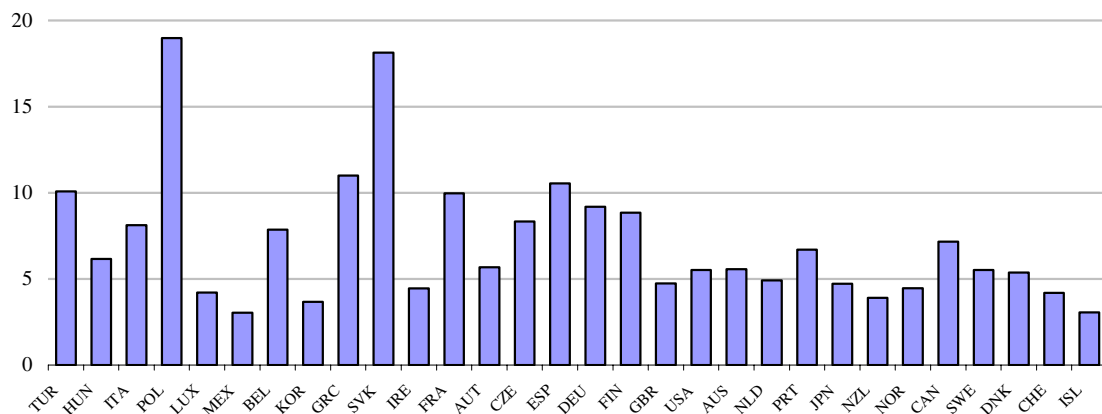
Compte tenu du niveau relativement faible d'utilisation de la main-d'oeuvre qui les caractérise, c'est surtout pour les pays d'Europe continentale que des mesures correctrices ont été jugées prioritaires dans ce domaine. Dans nombre de ces pays, les taux d'activité sont relativement peu élevés, notamment pour les travailleurs âgés ; le chômage est relativement important ; et la durée annuelle du travail est plus courte que dans les autres zones de l'OCDE (graphique 1.3). Les réformes visant à réduire les contre-incitations au travail ont été jugées moins pressantes pour les pays en dehors de l'Europe continentale. Néanmoins, des priorités ont été identifiées pour un grand nombre de ces pays, notamment pour ralentir la progression du nombre de bénéficiaires de prestations d'invalidité et, si possible, pour en diminuer les effectifs là où ils sont déjà importants. Les recommandations visant à accroître l'utilisation de la main d'oeuvre concernent, en particulier, les contre-incitations à la poursuite d'une activité à un âge avancé, l'imposition du revenu du travail en général et des bas revenus en particulier, la législation de protection de l'emploi et la détermination des salaires, notamment pour les travailleurs à faible productivité.



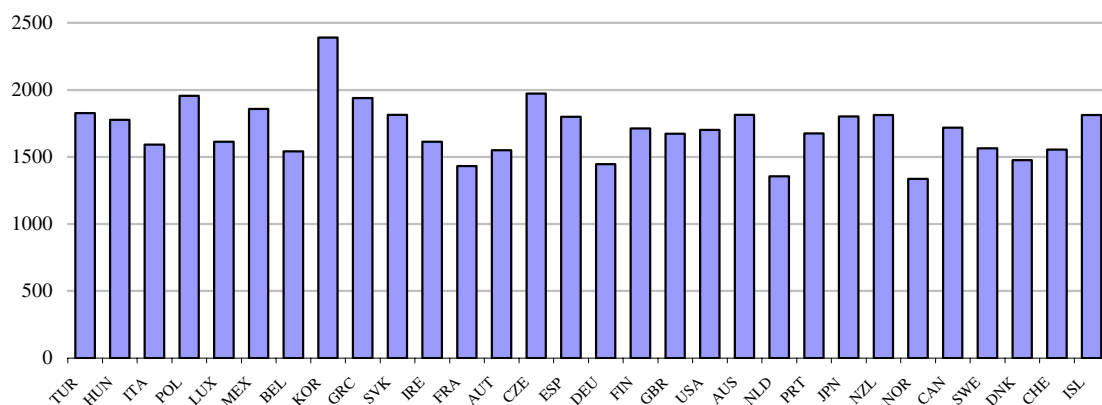
Graphique 1.3. Utilisation des ressources en main-d'œuvre, 2004  
Taux d'activité de la population âgée de 15 à 64 ans (en pourcentage)



Taux de chômage (en pourcentage)<sup>1</sup>



Nombre annuel moyen d'heures travaillées par salarié<sup>1</sup>



1. Les pays sont classés sur la base de leur taux d'activité.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n°78 ; Statistiques de la population active de l'OCDE, 2005 et Perspectives de l'emploi de l'OCDE, 2005.

### ***Contre-incitations financières à la poursuite d'une activité à un âge avancé***

Au cours de l'année écoulée, peu de progrès ont été réalisés pour réduire les contre-incitations financières à la poursuite d'une activité à un âge avancé dans les pays européens où cela a été jugé prioritaire pour accroître le PIB par habitant. Certains de ces pays (Finlande et Italie) avaient déjà pris des mesures importantes, bien qu'insuffisantes, pour réduire les contre-incitations, soit dans les régimes de retraite, soit dans les dispositifs de préretraite de facto, et les efforts ont été concentrés récemment sur la mise en œuvre de ces réformes. D'autres ont introduit de nouvelles réformes pour diminuer les contre-incitations. L'Allemagne raccourcira la durée pendant laquelle les travailleurs âgés sont habilités à recevoir des allocations de chômage à compter de 2008 et le gouvernement prévoit de porter très progressivement de 65 à 67 ans l'âge légal de départ à la retraite. La Belgique s'apprête à augmenter l'âge minimum d'amissibilité au programme de pré-pension. La France a annoncé des mesures au début de 2006 pour renforcer les incitations au travail des plus de 57 ans. L'Autriche a encore réduit les contre-incitations financières à la poursuite d'une activité à un âge avancé, en plus de l'alignement des dispositifs de retraite des travailleurs du secteur public sur ceux du secteur privé. La Norvège a introduit une grande réforme des pensions, définissant les principes de l'évolution future du régime de retraite, mais d'importants éléments affectant les incitations au travail sont encore en cours d'examen. Aucune mesure récente vers la réforme des pensions ou des autres régimes de prestations n'a été recensée en Espagne, en Grèce, au Luxembourg et en République slovaque.

### ***Coins fiscaux***

Les progrès vers la réduction des coins fiscaux sur le revenu du travail en général et sur les bas revenus en particulier ont été peu marqués dans la plupart des pays où des mesures de ce type ont été prônées pour stimuler la croissance. Quelques pays (Belgique, Danemark et République slovaque) ont prévu ou ont fait part de leur intention d'introduire des réductions d'impôts lorsque l'état des finances publiques le leur permettra. Pour rendre possible une diminution des cotisations sociales, les Pays-Bas ont apporté des modifications au régime d'indemnisation du chômage. L'absence de marge de manœuvre budgétaire a incité la Hongrie à limiter de facto à certains groupes de travailleurs les réductions des cotisations patronales à la sécurité sociale. Récemment, ce sont l'Australie, la Finlande et la Suède qui ont pris les mesures les plus dynamiques pour réduire les coins fiscaux, conformément aux recommandations formulées pour ces pays. En Australie, ces mesures ont reflété la confortable situation budgétaire ; en Finlande, elles ont été décidées dans le cadre d'un accord sur la politique du revenu ; et en Suède, l'effort a consisté à accorder une plus large place dans l'assiette fiscale aux impôts écologiques. L'Italie a aussi pris des mesures pour réduire les impôts sur l'utilisation du travail au cours des trois prochaines années. L'Allemagne a récemment annoncé une réduction des cotisations patronales à la sécurité sociale ainsi qu'une hausse des impôts indirects.

### ***Politiques du marché du travail***

Comme pour les contre-incitations financières à la poursuite d'une activité à un âge avancé et la diminution des coins fiscaux, les pays européens n'ont pas beaucoup progressé non plus en ce qui concerne les autres politiques du marché du travail :

- *La législation de protection de l'emploi* est restée inchangée dans trois des cinq pays européens où un assouplissement a été jugé prioritaire (Espagne, Portugal et République tchèque). La France, cependant, a décidé de renoncer à un resserrement de la protection légale de l'emploi, qui avait été décidé mais dont la mise en œuvre avait été différée à plusieurs reprises, et a récemment étendu à deux ans la durée de la période d'essai pour les nouvelles embauches dans les entreprises de 20 salariés ou moins et pour les travailleurs de moins de 26 ans qui sont recrutés pour la première fois par une entreprise comptant plus de 20 salariés. La

Grâce a récemment aboli les contrats permanents pour les nouveaux salariés dans toutes les entités et entreprises publiques.

- *Les coûts minimums du travail* doivent être réduits en France grâce à l'élimination des cotisations sociales patronales restantes sur les bas salaires d'ici à 2007, ce qui devrait en partie compenser l'incidence de la forte augmentation des salaires minimums horaires au milieu de 2005. En Pologne, l'augmentation du seuil minimal de salaire prévu par la loi était restée inférieure aux hausses globales des salaires, mais le salaire minimum est maintenant appelé à augmenter par rapport au salaire moyen au cours des quelques prochaines années.
- *Les dispositifs de négociation salariale* n'ont pas été modifiés dans les trois pays européens où le renforcement de la flexibilité de la détermination des salaires a été jugé prioritaire (Espagne, Finlande et Italie).
- Une réforme du *système d'indemnisation du chômage* a été engagée en Belgique, avec un contrôle plus attentif des conditions d'admissibilité. En revanche, ni la Finlande ni le Luxembourg n'ont pris jusqu'ici de mesures pour réduire les contre-incitations existantes dans leur système de prestations.

En dehors de l'Europe, des progrès vers la réforme de la politique du marché du travail ont été observés dans les quelques pays où cela était jugé prioritaire. C'est notamment le cas en Australie, où une réforme des relations employeurs-salariés a été annoncée, qui devrait conduire à une modification de la détermination des salaires minimums (fixés par sentence arbitrale). Le Canada a lancé des projets pilotes dans les zones de fort chômage pour étudier l'incidence de modifications des conditions d'admissibilité. Pour ce qui est de la législation de protection de l'emploi, une feuille de route pour les réformes proposée par les autorités en Corée est examinée par les partenaires sociaux ; aucun changement législatif dans ce domaine n'a été annoncé au Japon.

### ***Réforme des systèmes d'assurance-maladie et d'invalidité***

Des progrès ont été réalisés dans la réforme des systèmes d'assurance-maladie et/ou d'invalidité dans les neuf pays où cela était jugé prioritaire. Une grande réforme du système de prestations d'invalidité a été décidée aux Pays-Bas en juin 2005, prévoyant notamment la suppression des prestations en cas de faible handicap et une amélioration des incitations financières au travail pour les personnes ayant une capacité de travail résiduelle. Ailleurs, les changements effectifs ont été plus ciblés, portant sur le renforcement des directives médicales pour l'évaluation de l'incapacité (Danemark, Hongrie); la durée maximale de versement des prestations sans examen et des modifications organisationnelles destinées à améliorer la mise en œuvre des politiques (Suède); et un développement de l'aide à l'emploi ainsi que des services de formation et de réhabilitation (Australie). Des réformes majeures ont été annoncées en Norvège, au Royaume-Uni et en Suisse, mettant en relief l'importance d'une intervention précoce pour encourager un lien plus étroit avec le marché du travail des bénéficiaires ayant encore la capacité de travailler.

L'abandon ou le report des plans adoptés antérieurement pour réformer les systèmes d'invalidité dans quelques pays démontre les difficultés rencontrées pour progresser dans ce domaine. En Pologne, pays où la proportion de la population en âge de travailler n'exerçant pas d'emploi et recevant des prestations d'invalidité est la plus forte dans la zone de l'OCDE, les plans visant un contrôle plus étroit des conditions d'admissibilité et le plafonnement de la durée de versement des prestations sans examen ne concerneront pas les bénéficiaires actuels de pensions d'invalidité. En Norvège, également, la réduction prévue des taux de remplacement dans le système d'assurance-maladie a été différée,

tandis qu'au Danemark, les négociations concernant le cofinancement des prestations de maladie dans les grandes municipalités sont au point mort.

### *Autres priorités et réformes*

Les résultats enregistrés par les pays de l'OCDE dans la réforme d'autres domaines jugés prioritaires pour accroître l'utilisation de main-d'œuvre et la mobilité ont été partagés. Pour ce qui est de la politique du logement, les autorités islandaises ont fait part de leur intention de réformer les prêts hypothécaires. Les Pays-Bas ont présenté leurs objectifs en ce qui concerne les restrictions de zonage influant sur l'offre de logements. Cependant, peu de mesures ont été prises jusqu'ici dans certains pays où cette question a été jugée prioritaire pour libéraliser le marché du logement locatif (République tchèque et Suède) et améliorer l'infrastructure immobilière (Pologne), alors que dans le cas de la Hongrie et de la République slovaque les actions sont allées dans la direction opposée, avec une augmentation des aides aux crédits hypothécaires. Aucun progrès n'a été réalisé vers la réduction de l'allègement fiscal en faveur des prêts immobiliers en Irlande ou en Espagne.